

Informations

Horaires d'ouverture :

Accueil péri-centre	de 7h à 9h
Activités du matin	de 9h à 12h
Pause repas	de 12h à 13h30
Activités de l'après midi	de 13h30 à 17h
Accueil péri-centre	de 17h à 19h

Participation financière :

Semaine	Imposable	30.78
	Non imposable	29.26*
journée	Imposable	6.48
	Non imposable	6.16*
Demi-journée	Imposable	3.24
	Non imposable	3.08*
Mercredi après-midi	Imposable	2.27
	Non imposable	2.16*
Garderie (Payante à partir de 18h)	Imposable	0.50
	Non imposable	0.47*

* Merci de joindre votre avis de non imposition

...auquel s'ajoute le cas échéant...

la cantine : 1^{ère} semaine à Fougerolles du P/: **3.70 euros** par repas.

2^{ème} semaine Landivy: **3.20 euros** par repas

Les jours de pique-nique, les repas sont à la charge des familles.

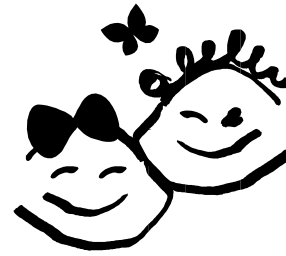
Un supplément pour les sorties: le tarif supplémentaire est indiqué dans le planning des activités. Il sera intégré à la facturation.

REGLEMENT :

Le paiement se fait à la réception de la facture du trésor public.

AIDES AUX VACANCES :

Les bons et les tickets C.A.F. et M.S.A., les chèques vacances ANCV, etc. viennent en déduction des tarifs indiqués.



Accueil de loisirs
Fougerolles du Plessis /
Landivy

Projet Pédagogique

A l'attention des parents



Marie RONCERAY
Responsable du Service enfance/jeunesse

Rue de Normandie - Landivy

☎ 02.43.05.41.32 / 06.34.54.46.31

@ service-jeunesse@landivy.fr



Objectifs pédagogiques de la structure

Afin d'organiser au mieux les vacances et les mercredi après-midi de vos enfants, l'équipe pédagogique travail autour des mêmes objectifs indiqués ci-dessous.

- **Amener l'enfant à grandir**
 - . Favoriser et encourager la responsabilisation
 - . Assurer la sécurité physique, affective et morale des jeunes
 - . Participer à la mise en place et au rangement de l'activité
- * **Amener l'enfant à utiliser son imagination et sa créativité**
 - . Proposer des activités favorisant l'imagination et la curiosité
 - . Utiliser le jeu comme support
- * **Amener l'enfant à vivre en collectivité**
 - . Respect des règles de vie mis en place avec les animateurs
 - . Permettre à l'enfant de faire autre chose si l'activité ne lui convient pas
- * **Amener l'enfant à s'exprimer**
 - . Permettre l'expression de chacun
 - . Permettre l'opinion et la critique des jeunes
 - . Les lieux d'activités sont aussi des lieux de rencontre

Pour permettre d'atteindre ces objectifs, l'équipe d'animation mets en place des moyens d'actions tout au long des journées d'ouverture de l'accueil de loisirs.

L'équipe veille au rythme de vie de chaque enfant. Une journée type est préalablement définie. Celle-ci se modifie en fonction de chacun, des activités ou des sorties mises en place.

L'équipe d'animation est à l'écoute et à la disposition des envies des enfants. Une activité proposée dans le programme peut ne pas avoir lieu si les enfants sont porteurs d'un autre projet. **Nous sommes là avant tout pour répondre à leurs attentes.**

Nous veillons à ce que chacun puisse grandir à son rythme et acquérir progressivement de l'autonomie.

Enfin, nous sommes également à l'écoute des familles. N'hésitez pas à venir nous parler si vous avez des inquiétudes ou des incertitudes sur l'accueil de loisirs.

L'équipe d'animation

Présentation de la structure

Organisateur

La compétence jeunesse est gérée par la Communauté de Communes du Bocage Mayennais autrement appelée CCBM. Elle se divise en 3 bassins de vie : Ambrières les vallées, Gorron, Landivy.

Notre territoire d'intervention est basé sur le Bassin de Vie de Landivy représentant les communes de Désertines, La Dorée, Fougerolles du Plessis, Landivy, Montaudin, Pontmain, St Berthevin la Tannière, St Ellier du Maine et St Mars sur la Futaie.

Coordonnées :
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BOCAGE MAYENNAIS
1 grande rue - BP n°53 - 53120 Gorron
Tel : 02.43.08.47.47

L'accueil de loisirs bénéficie d'un bureau « animation enfance/jeunesse » sur la commune de Landivy. Pour toutes les activités proposées, nous utilisons les locaux des écoles de Fougerolles du Plessis et de Landivy.

Encadrement :

La responsable : Marie RONCERAY (titulaire d'un BAFD, d'un BAFA, d'un DUT Carrières Sociales Option Animation Sociale et Socioculturelle).

Une équipe d'animation brevetée ou stagiaires BAFA, bénévoles.

Responsabilité du centre:

L'enfant est sous la responsabilité de l'accueil de loisirs à partir de l'horaire indiqué sur la plaquette d'activités.

Lors de l'inscription, les parents préviennent de la personne responsable en cas d'absence des parents.

L'accueil de loisirs se dégage de toutes responsabilités pour les incidents ou accidents qui surviendraient à l'extérieur des locaux où se déroule l'activité.

Une autorisation parentale est signée par les parents autorisant l'enfant à participer à toutes les activités organisées par l'ALSH (sauf avis contraire du médecin, et dans ce cas, j'en informe l'équipe d'animation).

Les mesures envisagées pour l'accueil des mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicap:

Nous souhaitons permettre l'aménagement et non l'adaptation de nos activités. Cela est important pour le vivre ensemble.

Le rôle de l'animateur face à cet enfant est de limiter la situation de désavantage du handicap. Cet aménagement de l'animation permettra aussi aux autres de bénéficier d'outils supplémentaires.